

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 19 décembre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture

NOR : MICB1735240A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 19 décembre 2017 est autorisée, au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture dans les métiers de la céramique, spécialité « céramique ».

Le nombre total de postes offerts à ce concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture dans les métiers de la céramique, spécialité céramique est fixé à 3.

Les candidats devront s'inscrire par internet du 9 janvier 2018 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 13 février 2018, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions uniquement par voie postale en adressant un courrier, au plus tard le 13 février 2018, minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : ministère de la culture, secrétariat général, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, bureau des concours et de la préparation aux examens, concours externe de technicien d'art, métiers de la céramique, spécialité « céramique », 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

Si la demande de modification est transmise après le 13 février 2018 minuit, heure de Paris (cachet de la poste faisant foi), elle n'est pas prise en compte.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront s'inscrire par voie postale :

- soit à l'appui du formulaire d'inscription annexé à cet arrêté ;
- soit par voie de téléchargement sur le site internet des concours du ministère de la culture, à l'adresse suivante :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Technicien-d-art> ;

- soit en effectuant une demande de formulaire d'inscription, sur papier libre, accompagnée d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 80 g, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat. Cette demande devra être adressée au ministère de la culture, secrétariat général, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, bureau des concours et de la préparation aux examens, concours externe de technicien d'art, métiers de la céramique, spécialité « céramique », 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01.

Le défaut de réception de la demande de formulaire n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

Si le formulaire d'inscription est transmis après le 13 février 2018, minuit, heure de Paris (cachet de la poste faisant foi), l'inscription du candidat n'est pas prise en compte et le candidat n'est pas admis à concourir.

Les candidats, inscrits par voie postale ou par voie électronique, doivent constituer un dossier administratif composé des pièces suivantes :

- la copie de leur diplôme attestant qu'ils sont titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 ;
- un document officiel avec photographie justifiant leur appartenance à la nationalité française ou à l'un des Etats-membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité) ou tout autre document prouvant l'existence d'une procédure en cours d'acquisition de la nationalité française ou de l'un des Etats-membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;

- le formulaire d’inscription annexé au présent arrêté dûment complété et signé pour les candidats non inscrits par voie électronique.

L’ensemble de ces pièces doit être envoyé, à l’adresse suivante : ministère de la culture, secrétariat général, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, bureau des concours et de la préparation aux examens, concours externe de technicien d’art, métiers de la céramique, spécialité « céramique », 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01, au plus tard le 13 février 2018, avant minuit, heure de Paris (cachet de la poste faisant foi).

L’épreuve écrite d’admissibilité se déroulera le 10 avril 2018 en région parisienne et dans les directions des affaires culturelles en outre-mer.

Les épreuves orales d’admissibilité auront lieu à partir du 11 avril 2018 en région parisienne.

Le défaut de réception des convocations pour les candidats à chacune des épreuves d’admissibilité et d’admission n’engage en aucune façon la responsabilité de l’administration. En cas de non réception des convocations quinze jours avant la date de chacune des épreuves, il appartient aux candidats de prendre contact avec le bureau des concours et de la préparation aux examens du ministère de la culture en charge de l’organisation des concours.

La nomination du jury fera l’objet d’un arrêté ultérieur de la ministre de la culture.

ANNEXE

FORMULAIRE D’INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE POUR L’ACCÈS AU CORPS DE TECHNICIEN D’ART DE CLASSE NORMALE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Uniquement pour les candidats non inscrits par voie électronique

SESSION 2018

Formulaire, accompagné du dossier administratif, à faire parvenir au ministère de la culture, secrétariat général, service des ressources humaines, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, bureau des concours et de la préparation aux examens, concours externe de technicien d’art, métiers de la céramique, spécialité « céramique », 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 01, au plus tard le 13 février 2018, avant minuit, heure de Paris (cachet de la poste faisant foi).

IDENTIFICATION	ADRESSE À LAQUELLE SERONT EXPÉDIÉES TOUTES LES CORRESPONDANCES
<input type="checkbox"/> M. , <input type="checkbox"/> Mme (1)	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° : Rue :
Nom d’usage ou d’épouse :	Code postal : Commune de résidence : Pays :
Prénom(s) :	Téléphone fixe : Téléphone portable : Adresse électronique :
CATÉGORIE ET ÉTAPE DE PRODUCTION (une seule catégorie et une seule étape de production peuvent être cochées) :	
<input type="checkbox"/> catégorie : façonnage <input type="checkbox"/> étape de production : moulage-réparage <input type="checkbox"/> étape de production : petit coulage <input type="checkbox"/> catégorie : décoration <input type="checkbox"/> étape de production : brunissage	

(1) Cocher la case correspondante.

A , le

Signature du candidat :